

Vers l'élaboration d'une carte « temps piétons » pour Nîmes

Point d'étape suite à la séance de travail du 10 juillet 2017



Une action du Plan Local de Déplacements

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local des Déplacements (PLD) de Nîmes, la Ville engage plusieurs actions dont la mise en œuvre d'un jalonnement d'itinéraires piétons dans le noyau historique, en liaison avec la démarche patrimoniale UNESCO.

En complémentarité, elle souhaite aussi inciter l'usage des modes actifs, marche à pied ou vélo, sur un périmètre plus élargi que celui de l'écusson, en vue de faire évoluer les pratiques de déplacements. Dans ce but, la Ville prévoit une communication à destination d'un public large (touristes, étudiants, habitants, salariés...) visant à rassurer les usagers sur les distances et les temps de parcours vers les équipements et les pôles générateurs de déplacements.

L'A'U accompagne la ville dans cette démarche, dont la finalité consiste en l'élaboration d'une carte des temps de parcours en marche à pied, à l'échelle du centre-ville élargi de Nîmes. Cette carte constituera le support technique à valider par la Ville, qui se l'appropriera pour l'adapter graphiquement.

L'objet de ce document est de faire le point sur l'état d'avancement de cette réflexion, en vue de faire des choix, pour procéder à la réalisation de la « carte temps piéton » et à son adaptation par le service chargé de sa communication.

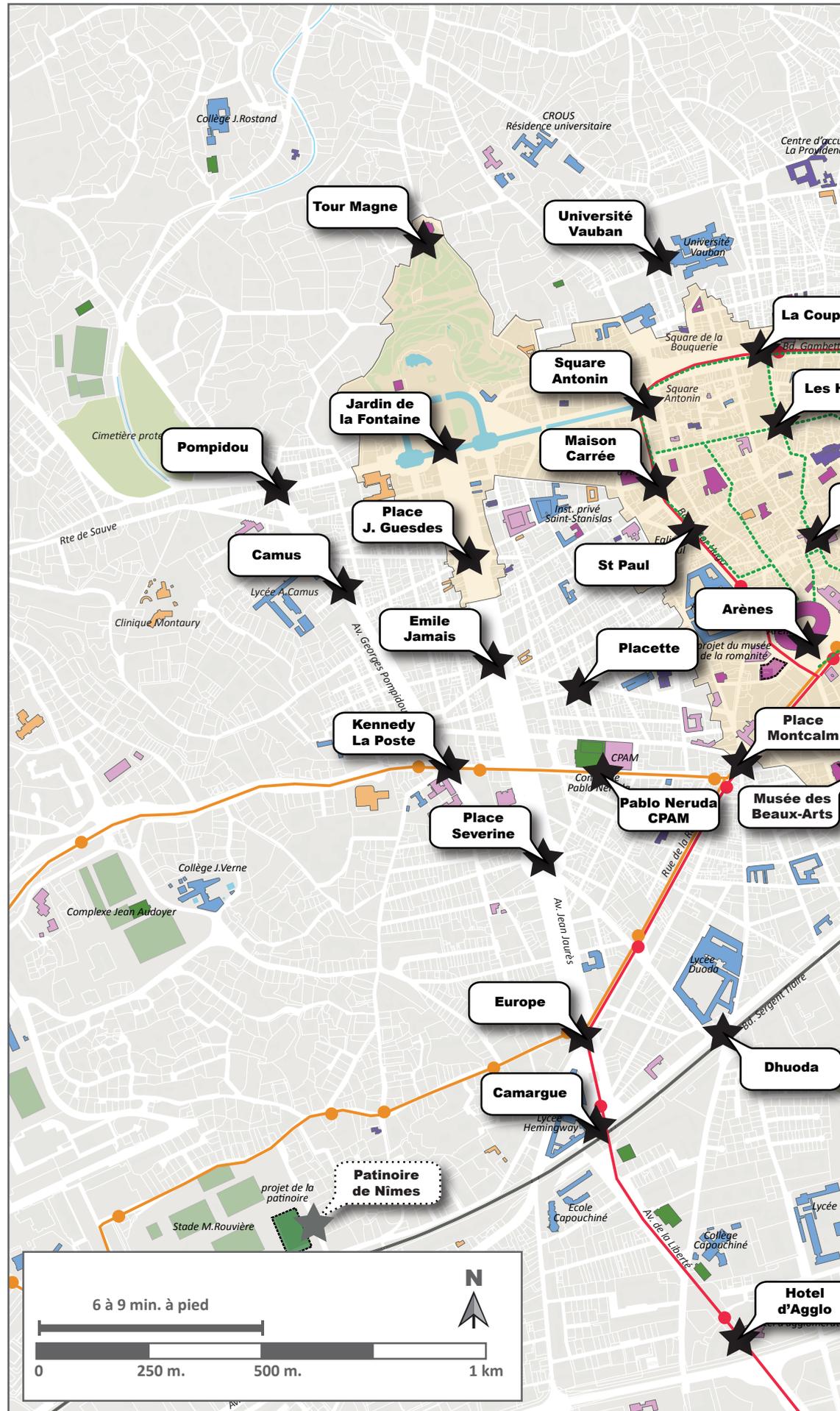
La réflexion préalable à la réalisation d'une carte « temps piétons »

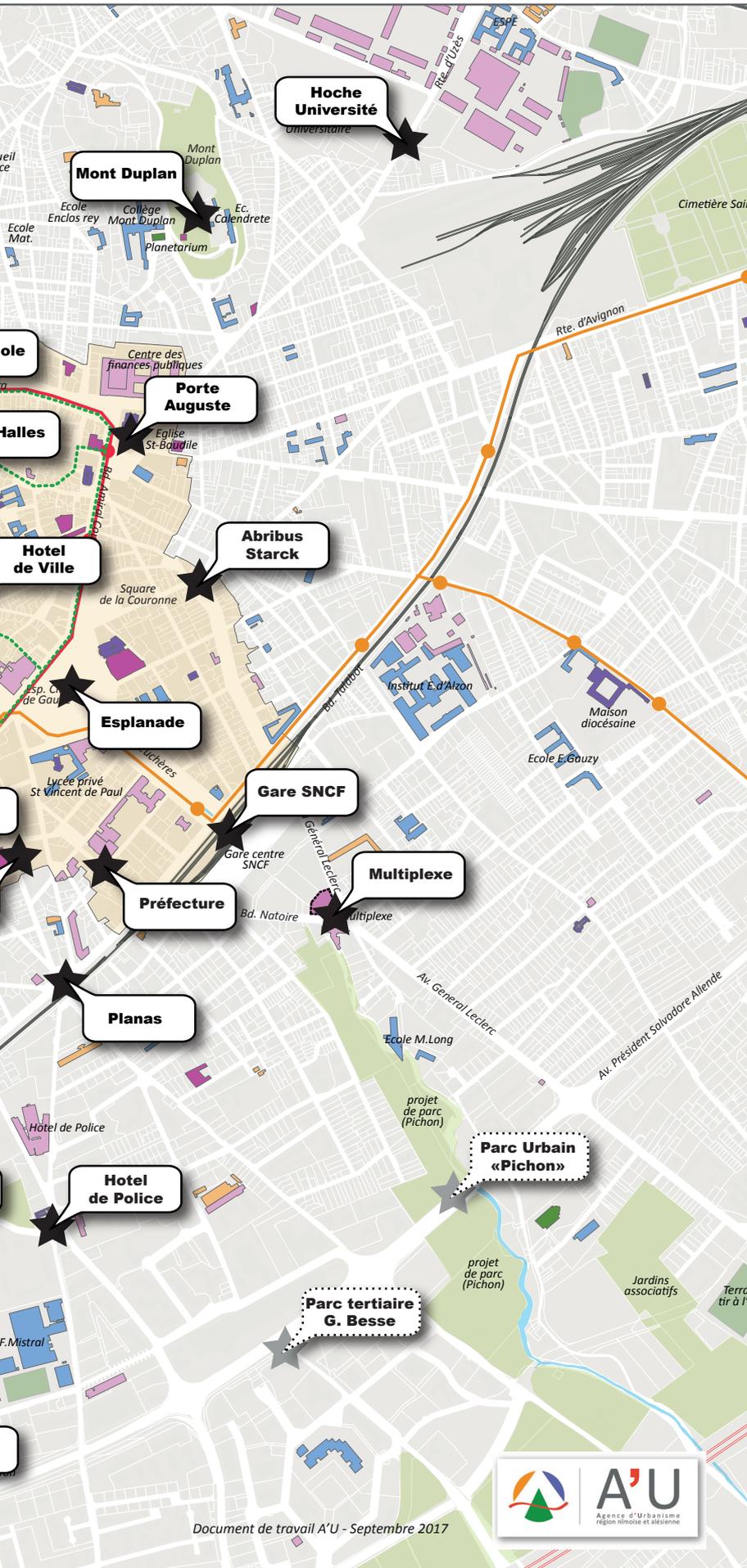
Il existe plusieurs méthodes pour réaliser une carte de temps de parcours à pied. Celle choisie par la ville de Nîmes a privilégié une méthode intuitive, simple et rapide associant le Service Circulation et stationnement de la ville et l'A'U pour élaborer une base de travail. Pour parvenir à la réalisation d'une base cohérente et efficace, plusieurs éléments ont été discutés et pris en compte :

- **L'identification des marqueurs**, c'est-à-dire les lieux jugés utiles et intéressants pour le déplacement de piétons : caps à atteindre, générateurs de flux, carrefours, repères utiles pour le déplacement des piétons, qui ont été sélectionnés en fonction de la situation des sites touristiques ou de loisirs, des équipements culturels et culturels, des lieux de services, des établissements scolaires, des parcs, des stations de transport en commun, des pôles commerciaux, etc. ;
- **La définition d'un périmètre** : *a priori*, le centre-ville élargi jusqu'à des marqueurs pertinents, cohérent avec le PLU, tout en prenant en compte le temps de déplacement à pied acceptable, à partir du cœur de ville vers ces marqueurs, soit environ 20 minutes ;
- **La prise en compte d'itinéraires** repérés, en connaissance des usages et de la marchabilité ;
- **Les modes de représentation graphique de « cartes temps piétons »**, expérimentés dans d'autres villes.

AVANT' APRÈS Réfléchissons ensemble

La réflexion sur la carte « temps piétons » est le fruit de la collaboration de l'A'U et du service technique chargé de la circulation et du stationnement. Il s'est agi de mettre au point une sélection de marqueurs, définissant ainsi le périmètre de la carte de base, présentée en tant que **carte de travail**, ci-contre.





Document de travail A'U - Septembre 2017



Carte de travail en vue d'élaborer la carte «temps piétons» Centre-ville élargi de Nîmes

1 Identifier et sélectionner les principaux marqueurs

Des équipements générateurs de flux

- Administratifs
- Culturels
- Culturel
- Enseignements
- Santé - Sociaux
- Sportifs - Batis et Terrains

L'accès aux transports en commun

- Ligne et arrêts T1
- Ligne et arrêts L2 et L3

Des espaces publics extérieurs attractifs

- Parcs, squares, jardins, cimetières...

Un jalonnement piéton programmé
sur le noyau historique

- Schéma de jalonnement de l'Écusson
(itinéraires en cours de définition)

Le périmètre étendu du Site Patrimonial
Remarquable (SPR) de Nîmes

- Zone concernée

2 Identifier et prendre en compte des «attracteurs»

- Marqueurs principaux : caps, points d'intérêts, carrefours stratégiques pour le repérage et le déplacements des piétons

- Marqueurs intéressants à interroger

3 Faire des choix pour :

- un mode de calcul des temps de parcours
- une représentation graphique

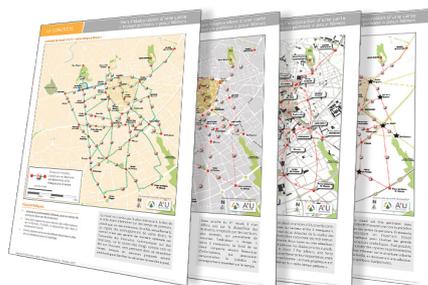
Quelques interrogations que la « carte de travail » appelle

La sélection des marqueurs est issue de séances de travail conjoint entre l'A'U et le service Circulation et stationnement. Cette sélection doit faire l'objet d'une validation plus large au sein de la Ville et peut donc évoluer. Dans cette perspective, certains marqueurs, qui sont ou pas pointés, restent toutefois à discuter.

- **La patinoire, le multiplexe et le parc urbain de l'ancienne pépinière Pichon ?** Ils constituent des équipements participant à la valorisation du cadre de vie et faisant actuellement l'objet de communications de la Ville. Informer sur les temps de parcours vers ces nouveaux projets semble utile pour favoriser, le plus en amont possible, l'habitude de s'y rendre à pied. La question ne se pose pas pour le **Musée de la Romanité**, qui est pleinement intégré dans le plan de jalonnement du centre-ville et constitue un marqueur lié au site des arènes.
- **Les quartiers Georges Besse 1 et 2 ?** Il représente le seul parc d'activités tertiaires de Nîmes, proche de la gare centre : les 1^{ers} bureaux sont à moins de 20 minutes à pied. De plus, très prochainement, le cheminement dans le parc urbain en projet (Pépinière Pichon) améliorera considérablement ce parcours. Il semble opportun de l'intégrer dans la carte « temps piétons ».
- **Les marqueurs atteignables depuis les arrêts de la ligne 1 Tram'Bus ?** Connaître les lieux que l'on peut atteindre à pied facilement depuis les arrêts de la ligne 1 constitue un critère indispensable pour favoriser son utilisation et limiter l'usage de la voiture en ville. Faut-il alors se limiter aux marqueurs sélectionnés sur le centre-ville élargi, ou bien déterminer un plus grand nombre de marqueurs autour de la ligne 1 (secteurs du multiplexe, de la CAF, de la polyclinique Grand Sud...) quitte à agrandir le périmètre de la carte « temps piétons » ?

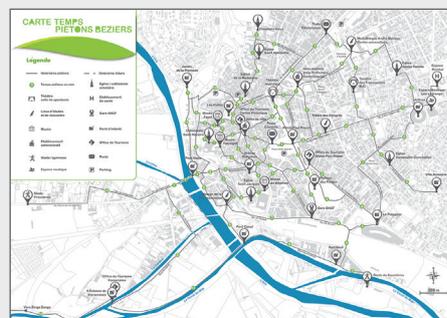
Une 1^{ère} ébauche de visuels pour faciliter les décisions

Pour faciliter le choix de la Ville des exemples de **visuels** sont proposés en accompagnement de la carte de travail, sur 4 feuillets libres, joints au document. Ils présentent divers modes de représentation graphique, variant en fonction de ce que la ville souhaite mettre ou pas en évidence : des itinéraires ou des temps de parcours entre 2 marqueurs (calculés avec une vitesse de parcours à pied, en moyenne de 4 km/heure), des îlots bâtis, des rues ou seulement la structure urbaine...

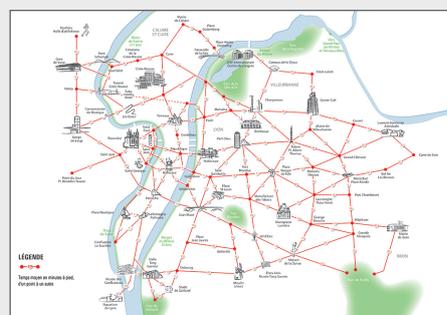


Pour aller + loin

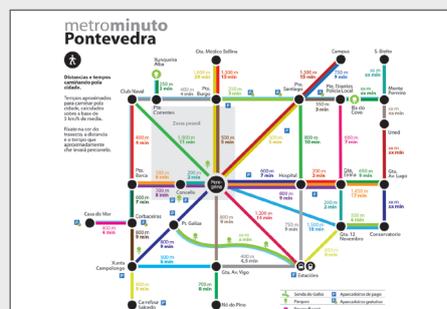
Des cartes de temps de parcours piétons expérimentées dans d'autres villes



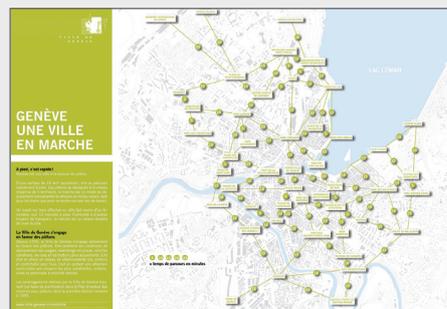
Béziers



Lyon



Pontevedra



Genève